

RÉVISION DU SCOT BUGEY CÔTIÈRE PLAINE DE L'AIN

SÉMINAIRE DES ÉLUS

Avancement de la révision du SCoT
Phase 2 – Projet d'Aménagement Stratégique

22 octobre 2025



Ordre du jour

Les objectifs de la
réunion d'aujourd'hui :
présentation des enjeux
et orientations de
l'aménagement du
BUCOPA pour les 20 ans
à venir

1. Cadre et motivations de la révision du SCoT
2. Enseignements du diagnostic & des enjeux identifiés
3. Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

1.

Pourquoi et comment réviser le SCoT ?

La feuille de route de la révision en cours : où en sommes-nous ? Quelles sont les perspectives pour le dernier trimestre 2025 ?

Rappel du cadre, des motivations et du calendrier de la révision



Qu'est ce qu'un SCoT ?

Un document de planification cadre :
définition d'une stratégie à 20 ans



**UNE VISION POUR LE
TERRITOIRE À 20 ANS**



Le SCoT définit les
grandes orientations



**LES OBJECTIFS
THÉMATIQUES** (dont
commerce et logistique)



Le SCoT harmonise
l'action publique locale



**DIAGNOSTIC / EIE /
JUSTIFICATIONS**



Le contenu du SCoT
expliqué

DIAGNOSTIC

PAS

DOO

ARRET

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

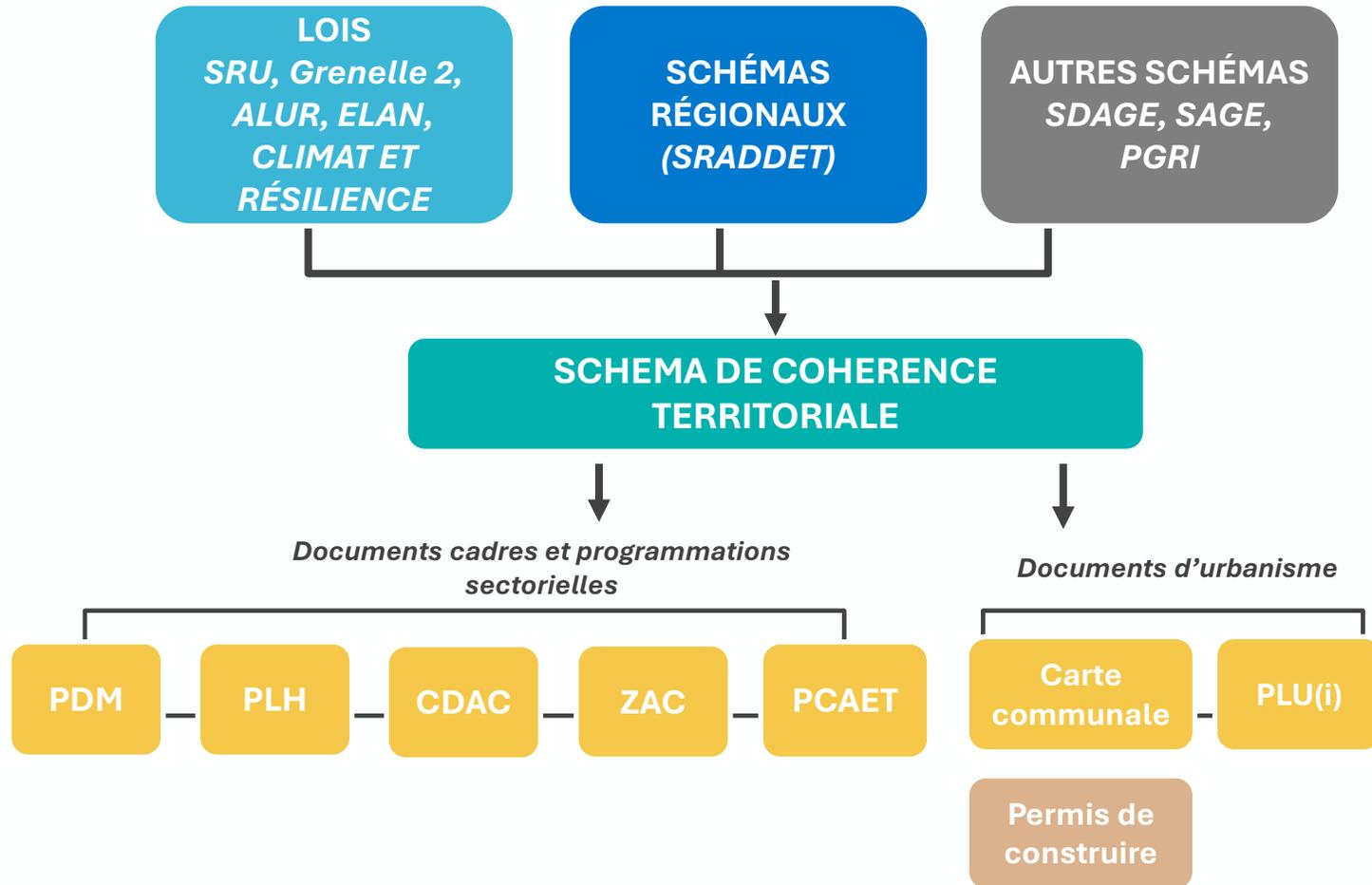
(ancien PADD du SCoT)

Document d'Orientation et d'Objectifs
+ Document d'Aménagement Artisanal,
Commercial et Logistique

Programme d'actions

Annexes – Rapport de présentation

La place du SCoT dans les documents d'urbanisme



SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain

ALUR : Accès au Logement et Urbanisme Rénové

ELAN : Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

PGRI : Plan de Gestion des Risques Inondations

PLH : Programme Local de l'Habitat

CDAC : Commission Départemental de l'Aménagement Commercial

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

Pourquoi réviser le SCoT ?

Une évolution du contexte législatif et réglementaire

- Intégration de l'ordonnance de 2020 relative à la modernisation des SCoT
- Intégration des objectifs des nouvelles lois (Climat et Résilience, APER, ELAN, ZAN II, etc)
- Mise en compatibilité avec les documents supérieurs (SRADDET modifié, Schéma Régional des Carrières, SDAGE, PGRI, PPRI, etc.)

Une évolution du contexte territorial et des dynamiques locales

- Une évolution des périmètres administratifs de certains EPCI
- Tirer les leçons du bilan du SCoT issu de l'évaluation de 2023

Un enjeu d'intégration des effets des grandes infrastructures

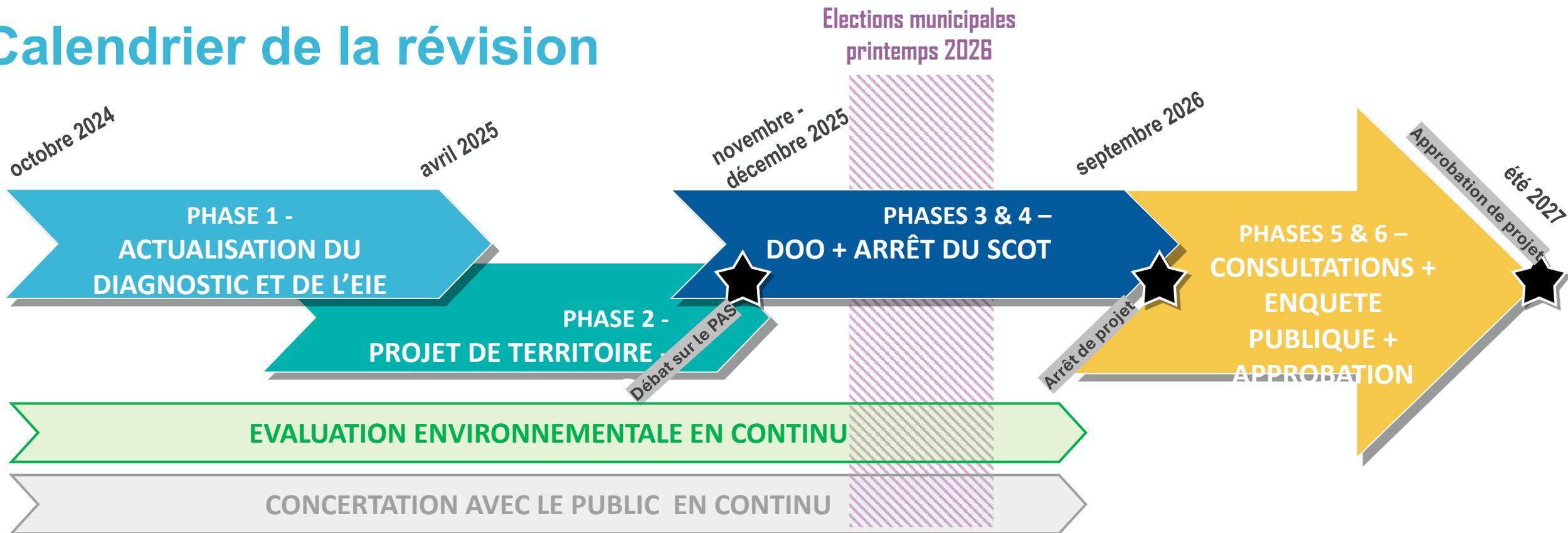
- Prise en compte des projets d'envergure supérieurs (PENE, EPR2, etc.)

Les objectifs de la révision du SCoT

(extrait de la délibération de prescription de révision du SCoT)

1. Intégrer les **nouvelles dispositions législatives et réglementaires** intervenues depuis 2017 ;
2. Mettre en compatibilité ou prendre en compte **les plans, programmes et schémas supérieurs** ;
3. Réinterroger la stratégie générale d'aménagement du territoire, **au regard des projets futurs et potentiels d'infrastructures** d'envergure nationale et régionale identifiés ;
4. Poursuivre un développement territorial équilibré en s'appuyant sur une armature urbaine qui permette une **répartition équitable du développement** en ne négligeant pas le développement des zones les plus rurales et de montagne ;
5. **Répartir les efforts à consentir en matière de sobriété foncière** sur toute l'étendue du territoire en tenant compte des spécificités, potentialités et contraintes locales, en fonction des nouvelles données disponibles ;
6. Accompagner le territoire face aux **enjeux du changement climatique** ;
7. **Confirmer l'espace agricole comme source de richesse durable et responsable**, avec une activité respectueuse des sols, de l'enveloppement, des agriculteurs en tenant compte des besoins alimentaires locaux ;
8. **Préciser les objectifs de production de logements déclinés dans un parcours résidentiel** prenant en compte les nouveaux modes de vie, le desserrement des ménages et le vieillissement de la population, dans une perspective de stratégie foncière et immobilière visant à lutter contre la vacance des logements ;
9. **Privilégier une urbanisation optimisant les enveloppes urbaines** existantes, le renouvellement urbain, etc. dans une perspective de réduction de la consommation d'ENAF ;
10. **Permettre un développement économique créateur de richesses et d'emplois** pour tout le territoire en intégrant les enjeux de sobriété foncière et de transition écologique et énergétique ;
11. Elaborer un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (**DAACL**) pour la pérennité du commerce de proximité ;
12. **Renforcer l'attractivité touristique** en intégrant la préservation des richesses écologiques, paysagères, patrimoniales et culturelles tout comme les infrastructures touristiques ;
13. **Prévoir le développement des infrastructures de transport** de manière à favoriser la mobilité sur le territoire et développer l'utilisation des modes de déplacements actifs et alternatifs à la voiture individuelle.

Calendrier de la révision



D'où partons-nous ?

Quelles dynamiques sont à l'œuvre sur le territoire ?

Les projets d'infrastructures des 20 prochaines années ?

Où voulons-nous aller ?

Quelle vision du territoire projetons-nous pour les 20 prochaines années ?

Compte-tenu des projets d'infrastructures : quel positionnement ? Quelle organisation ?

Comment faisons-nous ?

Quels outils mettons-nous en place pour aboutir à notre projet ?

Comment nous organisons-nous pour absorber les effets des projets d'infrastructures ?

Phase administrative

CDPENAF/Commissaire enquêteur

Finalisation

2.

Les

enseignements du diagnostic territorial et les enjeux

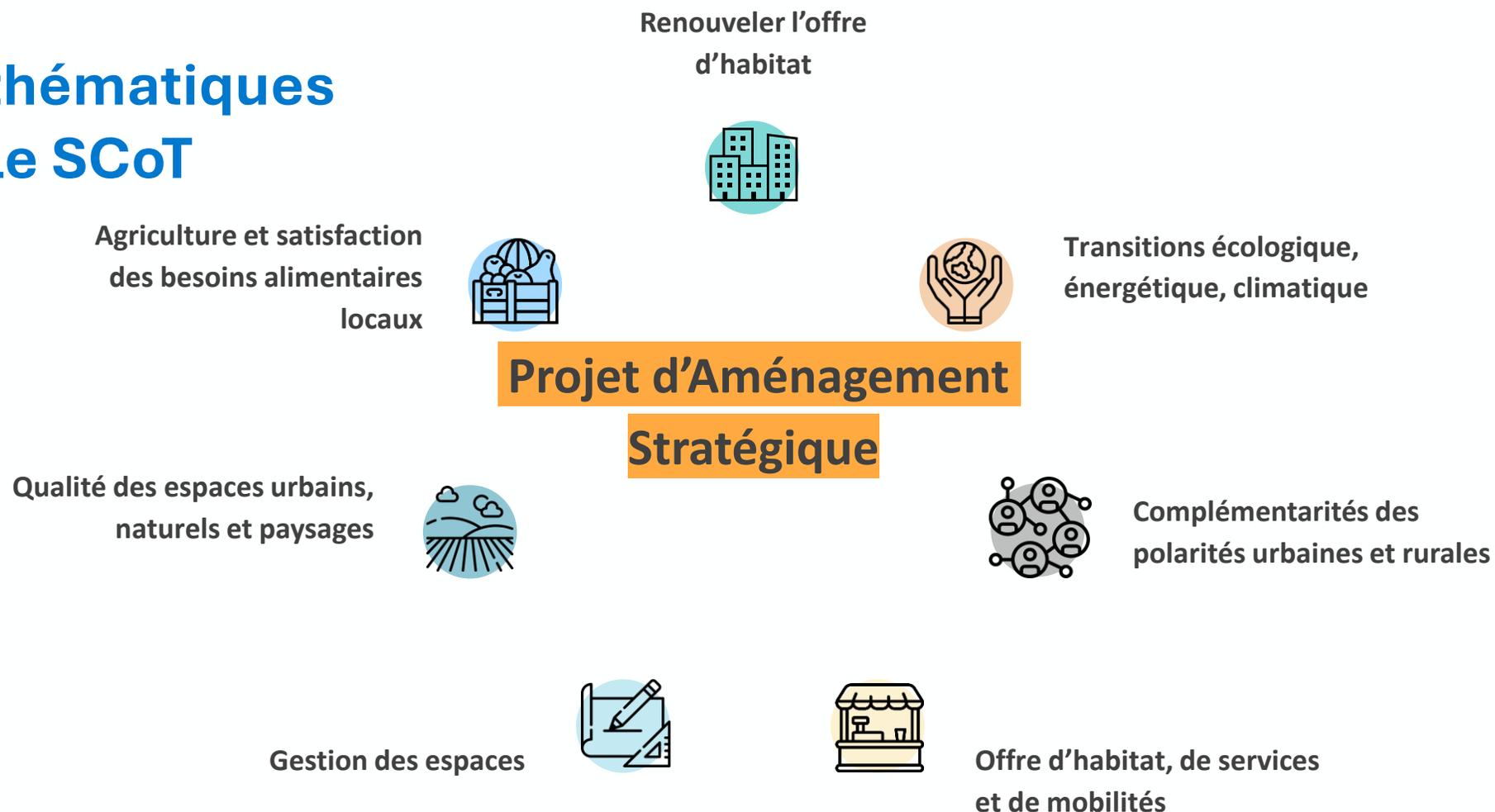
Ce qui a changé et les grands enjeux

Partager une lecture commune du territoire et
identifier les enjeux à traiter dans la révision du
SCoT



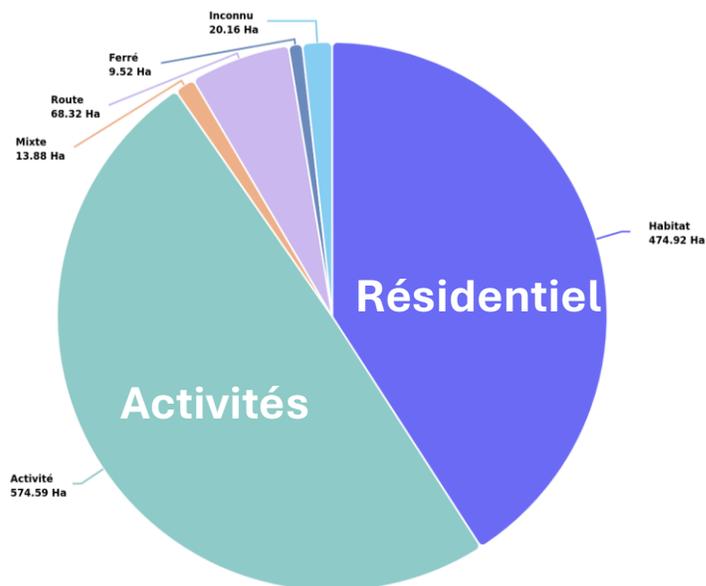
Une évolution du contexte
législatif et réglementaire

De nouvelles thématiques abordées par le SCoT

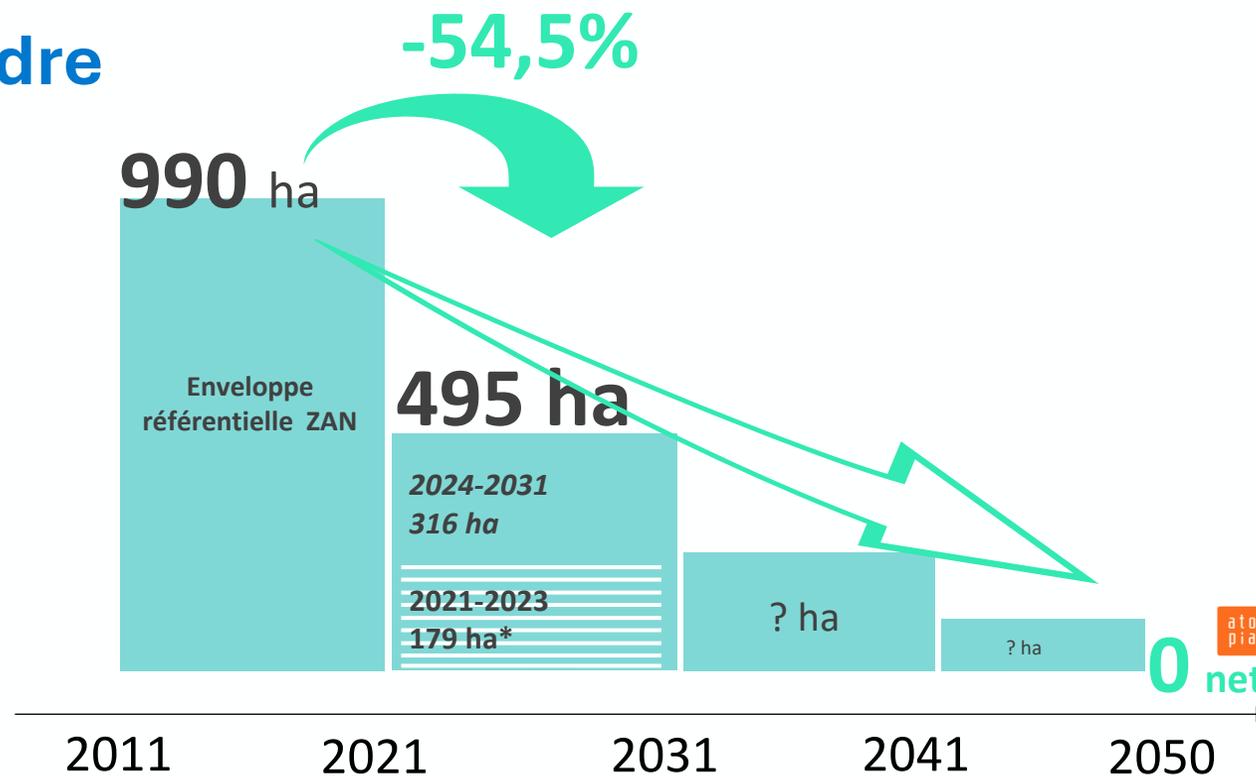


Une évolution du contexte législatif et réglementaire

Un objectif ZAN à 2050 à atteindre via une trajectoire de sobriété foncière



Quelle trajectoire ZAN à horizon 2050 ?



Données CEREMA Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers du 1er janvier 2009 au 1er janvier 2024

*2021-2024 : les coups partis de la première décennie ZAN

Comment faire mieux avec moins ?

UNE ÉVOLUTION DU CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

des documents cadres nouveaux à prendre en compte :

- *PPR inondation,*
- *PPR mouvement de terrain,*
- *Ruissellement.*

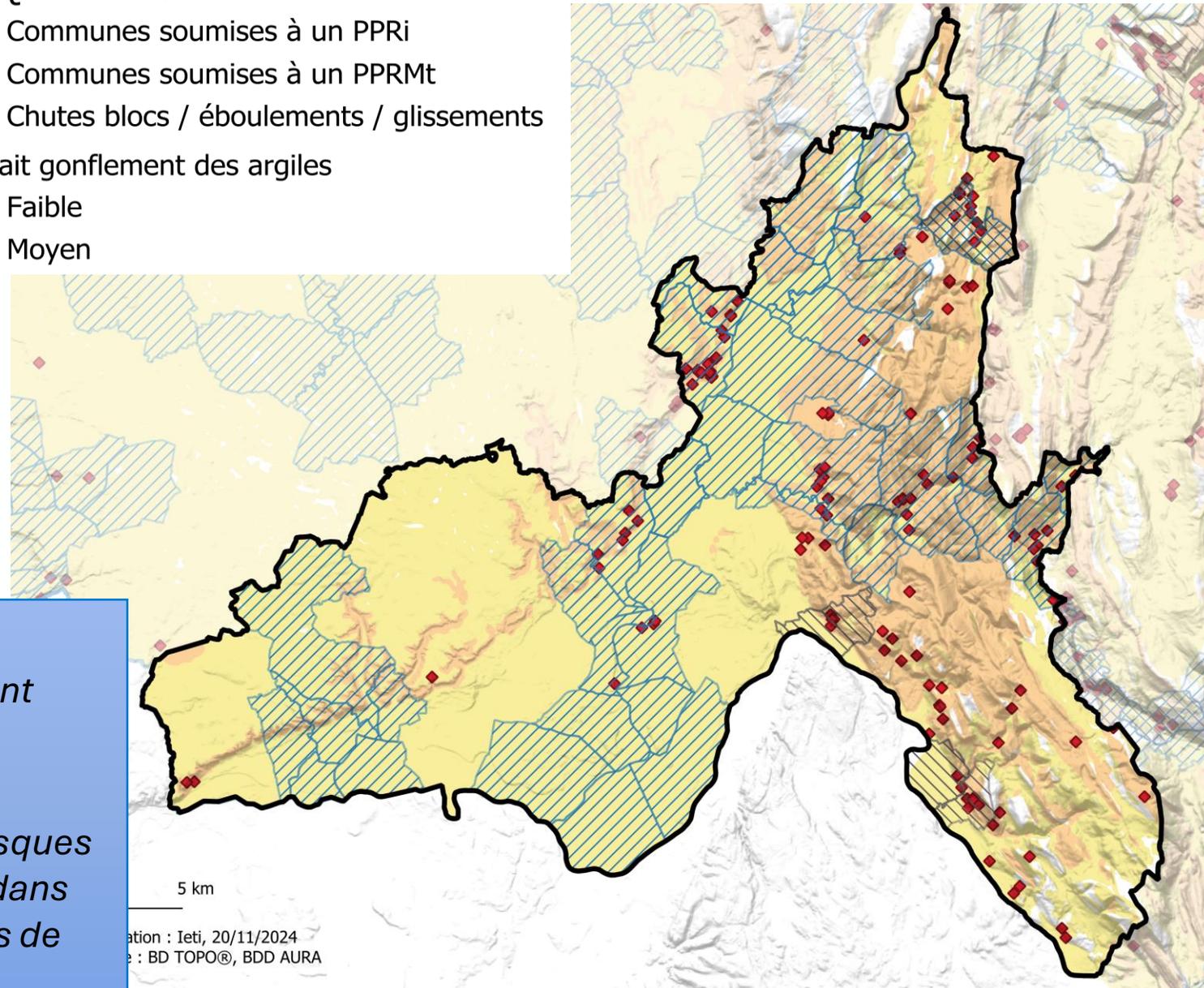
*Incertitudes sur la disponibilité de la
ressource en eau.*

RISQUES NATURELS

-  Communes soumises à un PPRi
-  Communes soumises à un PPRMt
-  Chutes blocs / éboulements / glissements

Retrait gonflement des argiles

-  Faible
-  Moyen



A retenir pour la révision du SCoT

- *De nouveaux cadres réglementaires qui font évoluer les capacités à faire dans certains secteurs du BUCOPA*
- *Dans la révision, la prise en compte des risques réinterrogera l'armature urbaine du SCoT dans une recherche de sécurité et de conditions de vie saines.*

UNE ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL ET DES DYNAMIQUES LOCALES

Ambitions démographiques bien moindres

Croissance, mais suivant un rythme moitié moins rapide

Structuration urbaine

Développement hors des polarités (habitants + logements), dans les « autres communes », qui portent la croissance de population



EVOLUTION DE LA POPULATION

SCOT 2017

+1,43%/an
(2016-2030)

réalisé

+0,80%/an
(2015-2021)



POPULATION DANS LES PÔLES DU SCOT

145 900 habitants en 2021

65,0%
en 1990



61,1%
en 2021

A retenir pour la révision du SCoT

- *Modérer les ambitions démographiques pour des objectifs réalistes*
- *Assurer un portage politique des objectifs du SCoT pour traduire sa stratégie dans les documents de planification*

UNE ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL ET DES DYNAMIQUES LOCALES

Une construction neuve moins efficace

Classes d'âges élevées (45 ans et +) qui portent la croissance, limite le renouvellement de la population et freine la rotation des ménages dans les logements

De nouveaux besoins

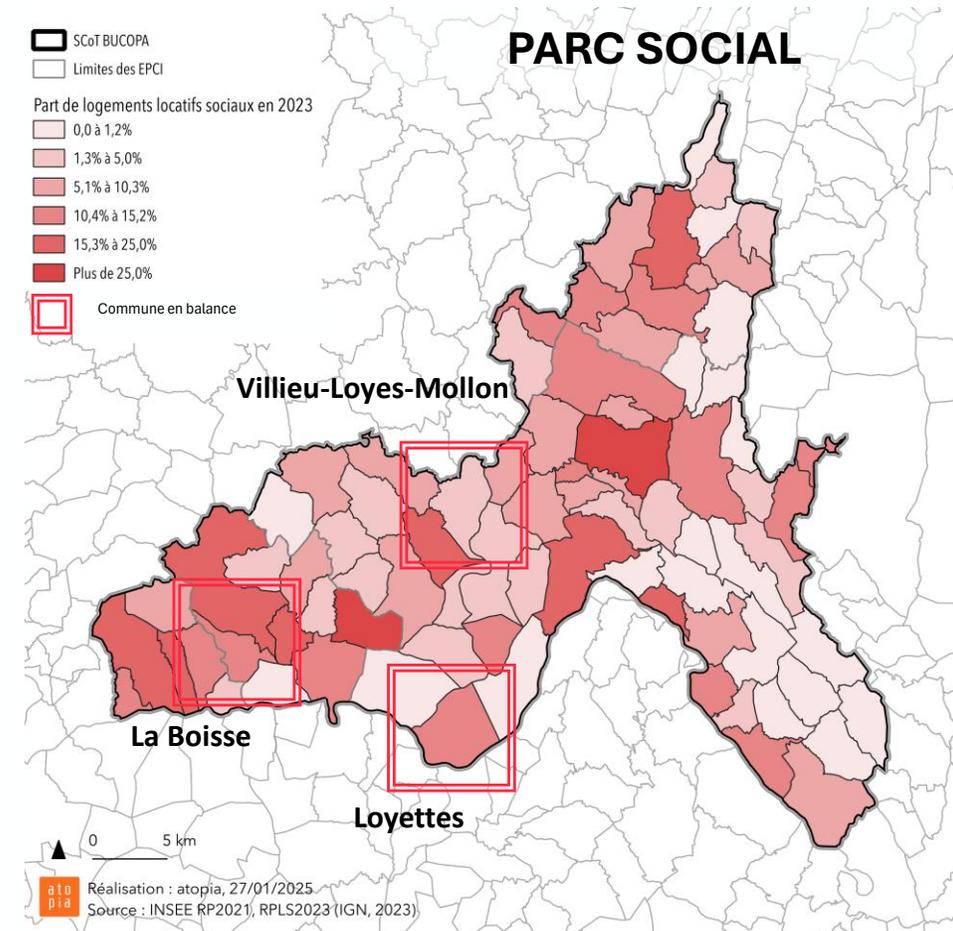
Logements locatifs sociaux (nouvelles communes SRU) + petites typologies (T1 à T3)

PARC DE LOGEMENTS VACANTS

0,6% à Nievroz

7,9% en 2021 SCoT

24% à Tenay



A retenir pour la révision du SCoT

- *Enjeux en matière de construction, d'équilibre territorial et de mixité sociale (échelle de la commune comme du BUCOPA)*
- *Enjeux d'attractivité résidentielle des espaces de l'Est du BUCOPA*

UNE ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL ET DES DYNAMIQUES LOCALES

Une dépendance à l'emploi extérieur qui s'accroît

+3 650 emplois depuis 2015 mais des externalités (congestion, pollution, dévitalisation des centralités urbaines)

Une tonalité industrielle d'envergure régionale

dans un contexte économique diversifié qui nécessite d'être accompagné (foncier, immobilier) mais ralenti par la crise sanitaire

RAPPORT ENTRE ACTIFS ET EMPLOIS

89,3 en 2015 → 88,4 en 2021



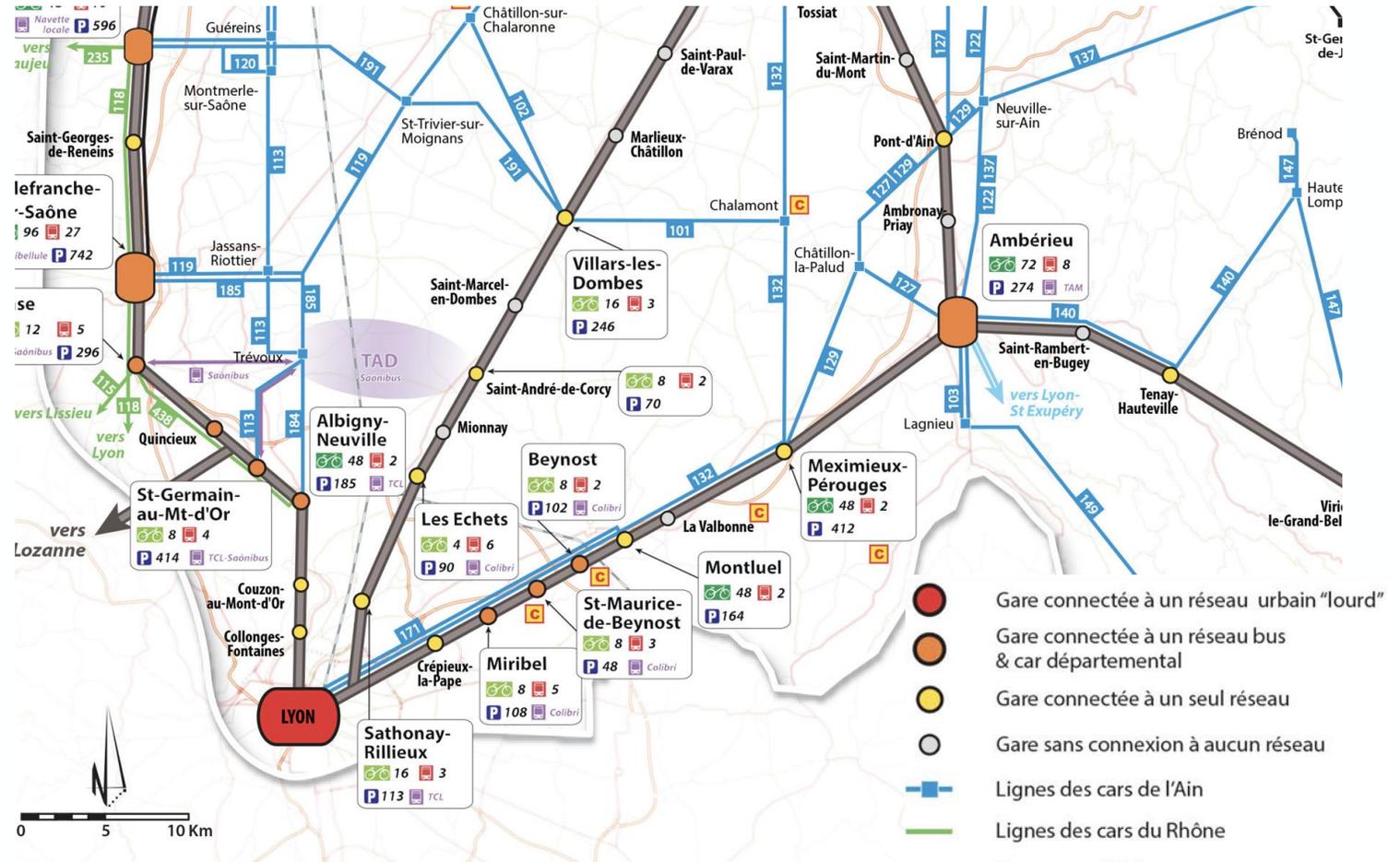
A retenir pour la révision du SCoT

- Enjeux de préserver l'emploi local et de le renforcer + préserver l'appareil productif (agriculture, industrie)
- Organiser les mobilités sur le territoire du BUCOPA pour organiser les entrées / sorties et les mobilités internes, pour tous les types de population

UNE ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL ET DES DYNAMIQUES LOCALES

Une organisation du développement et des mobilités structurés par le couloir de flux A42 / voie ferrée – TER / RD1084

Une desserte par les TC et les modes doux qui s’améliore
SERM, CFEL Lyon Crémieu, réseaux modes doux qui se structurent



A retenir pour la révision du SCoT

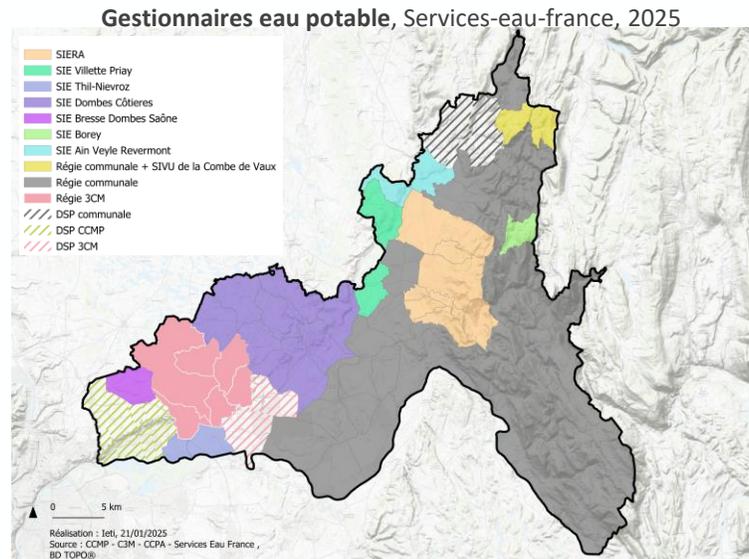
- Organiser le développement suivant la desserte TC et desservir les secteurs structurants (zones d’emplois, pôles gares,
- Des pistes de réflexion sur les interconnexions des réseaux modes doux entre EPCI, structurer les rabattements sur les gares voisines

UNE ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL ET DES DYNAMIQUES LOCALES

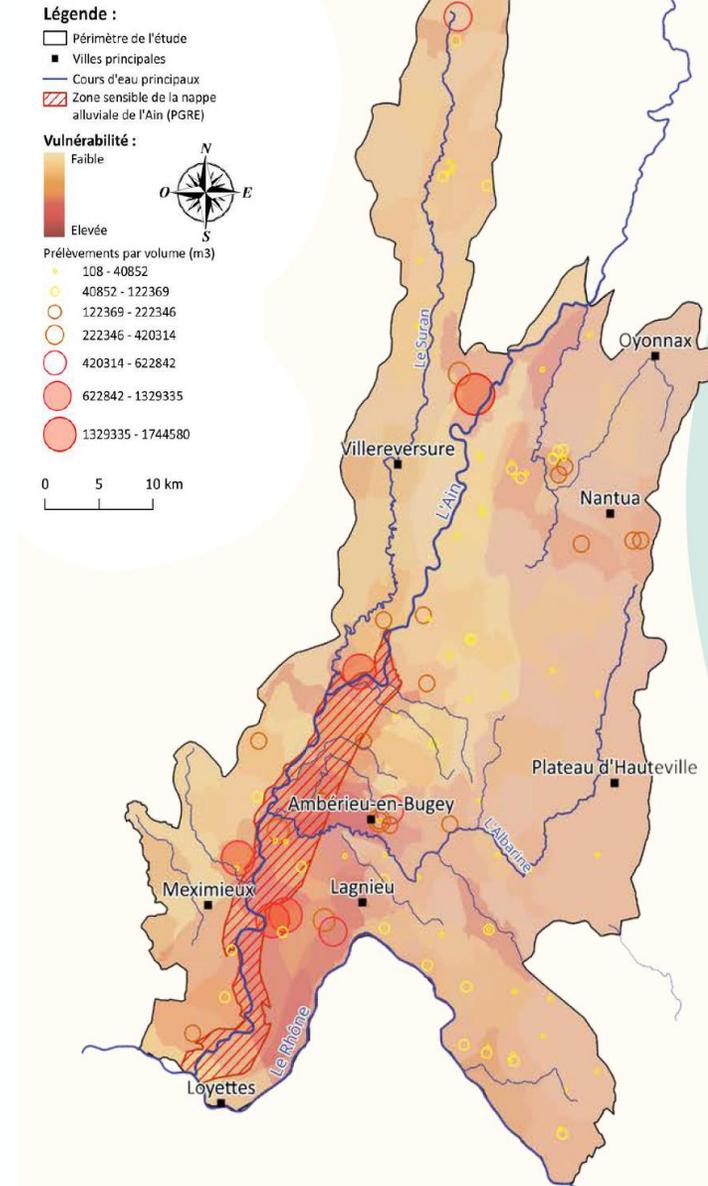
Des effets du changement climatique sur les ressources déjà fortement sollicitées
Eau / air / sol / minérales

Une gestion des réseaux encore très peu structurée dans la Plaine de l'Ain

Et des services urbains qui s'inscrivent dans la perspective SCoT dans le secteur de la Côtière



Carte de vulnérabilité n°10 : Vulnérabilité de l'AEP à horizon 2050



A retenir pour la révision du SCoT

- Intégrer l'incertitude en matière de disponibilité des ressources et des capacités des réseaux urbains (assainissement, eaux pluviales)
- Engager la gouvernance de la gestion des différentes ressources et des réseaux

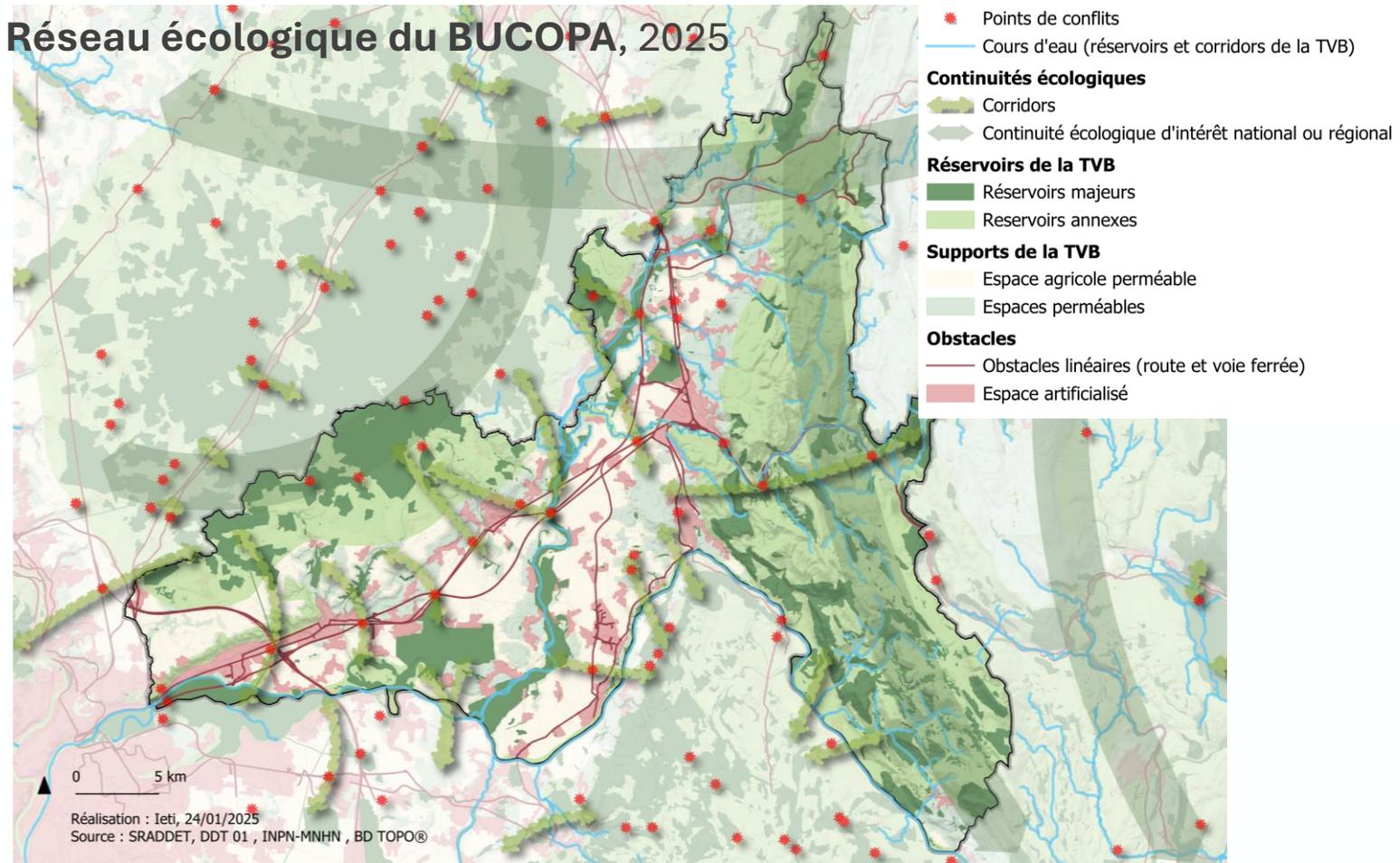
UNE ÉVOLUTION DU CONTEXTE TERRITORIAL ET DES DYNAMIQUES LOCALES

Le rôle de maillon écologique régional toujours d'actualité

Mais fragilisé par les infrastructures transversales et les projets d'infrastructures

Des paysages d'infrastructures qui viennent se confronter à l'enjeu de préservation des paysages et motifs identitaires du BUCOPA

Réseau écologique du BUCOPA, 2025



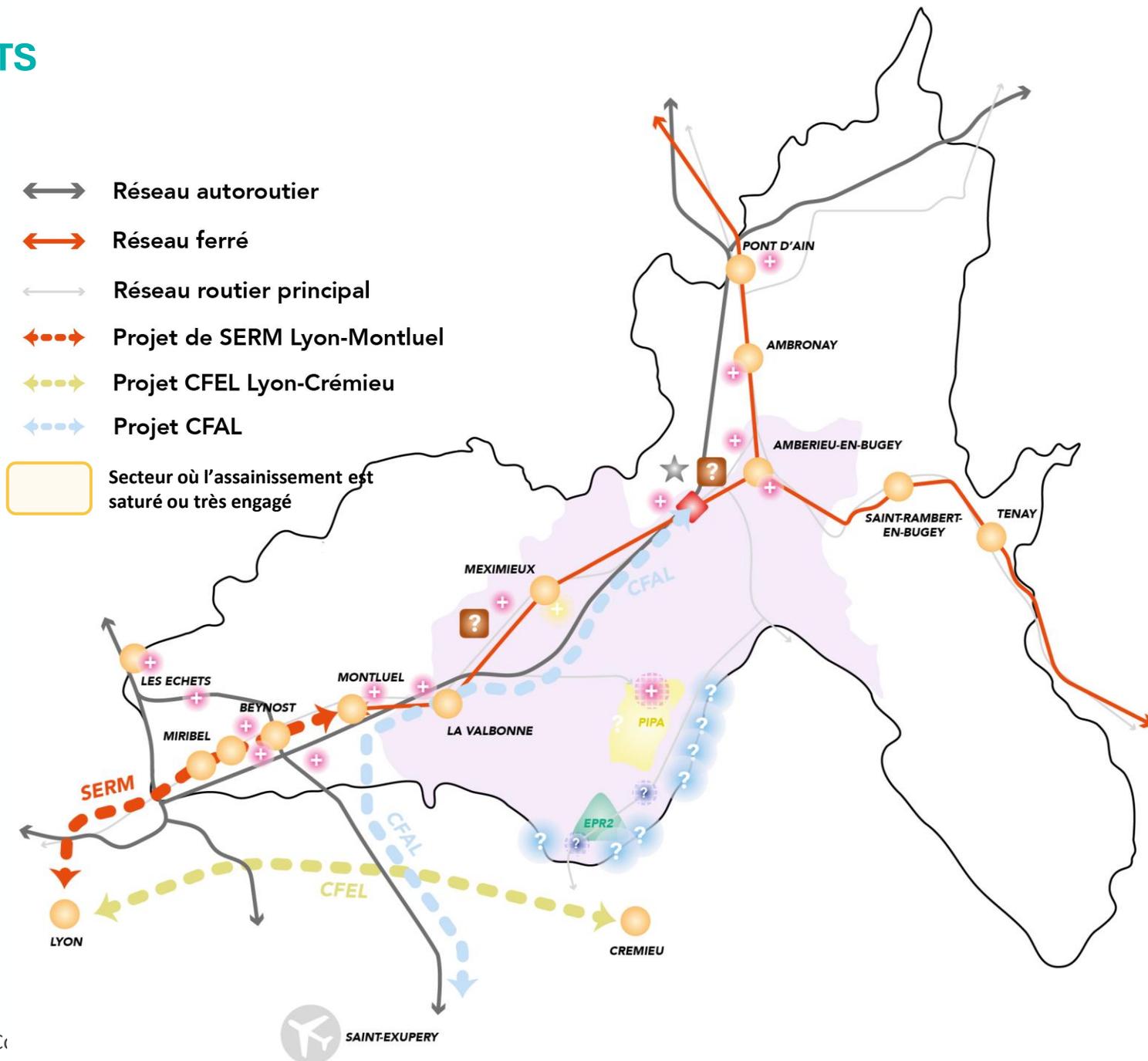
A retenir pour la révision du SCoT

- *Traiter la fragmentation des continuités écologiques et préserver les réservoirs de biodiversité.*
- *Préserver le réseau écologique pour un cadre de vie de qualité et préserver sa capacité à atténuer les effets du changement climatique.*

UN ENJEU D'INTÉGRATION DES EFFETS DES GRANDES INFRASTRUCTURES

-  Gares
-  Projets de développement économique
-  Sites potentiels de franchissement du Rhône
-  Sites potentiels pour l'implantation d'une plateforme de transbordement
-  Site d'implantation pour l'aménagement d'un nouveau diffuseur autoroutier
-  Projet d'extension du PIPA
-  Implantation potentielle d'un nouveau collège
-  Futur lycée de Meximieux
-  Musée Antoine de Saint-Exupéry

-  Réseau autoroutier
-  Réseau ferré
-  Réseau routier principal
-  Projet de SERM Lyon-Montluel
-  Projet CFEL Lyon-Crémieu
-  Projet CFAL
-  Secteur où l'assainissement est saturé ou très engagé



A retenir pour la révision du SCoT

→ Les projets d'équipements, d'infrastructures et de développement économique, réinterrogeant le fonctionnement territorial général

Le projet EPR2 : le plus impactant et probablement catalyseur des autres projets

Quelle dynamique démographique anticiper ?

Etude Etat/EDF/UrbaLyon (version de travail) + analyse atopia (extrapolations des données de l'étude) :

- 52% de la population du périmètre de proximité qui se trouve sur Bucopa
- D'ici 2042, une croissance de population comprise entre :
 - +13 100 hab. (+0,89%/an)
 - et 18 350 hab.(+1,17%/an)

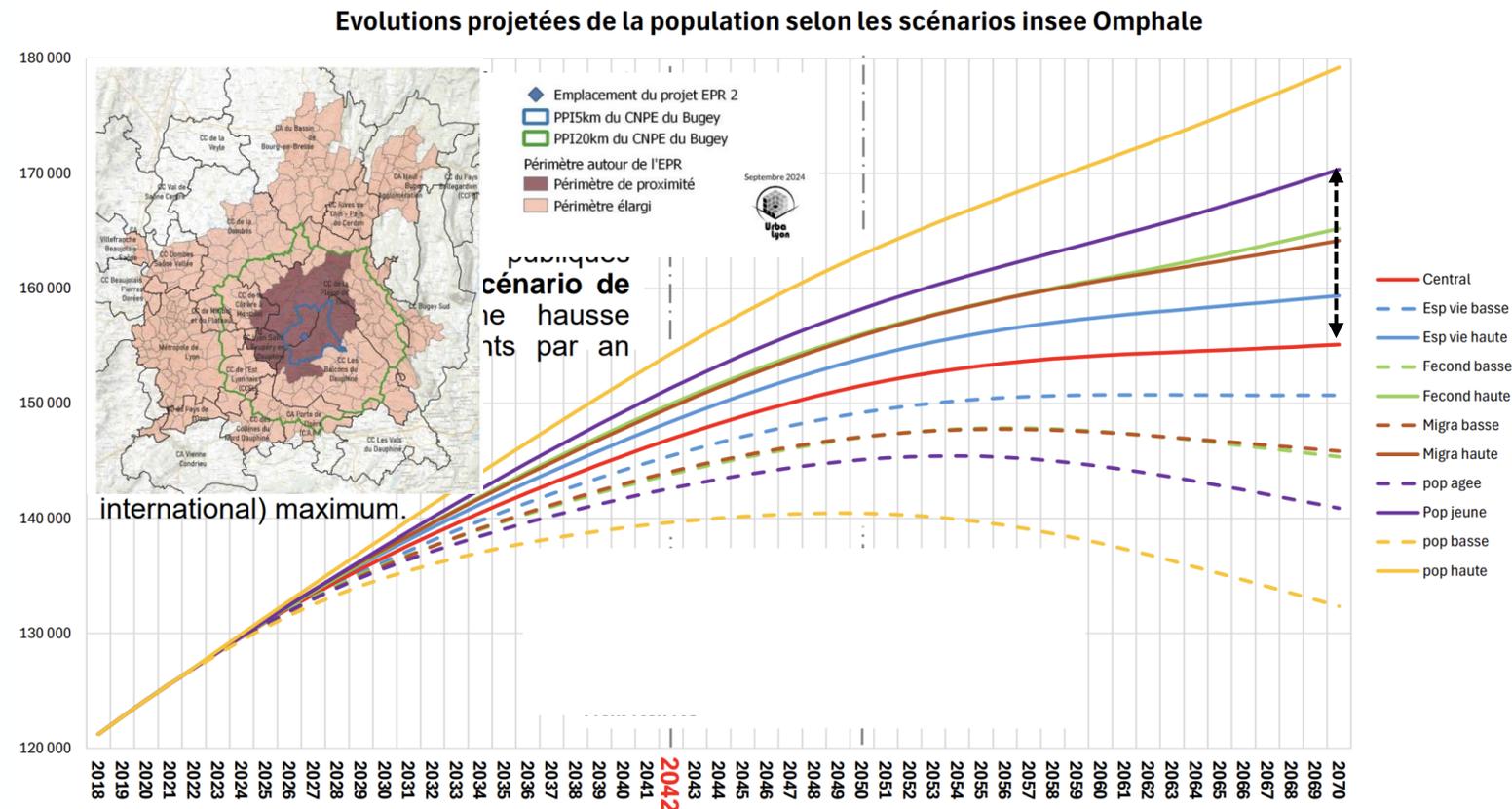
Point de vigilance :

- l'étude Etat/ EDF/UrbaLyon retient 2 projections démographiques OMPHALE :
 - scénario central ;
 - scénario moyen (NAT + MIG fortes) – TCAM observé sur les dernières années.

7 novembre 2024

► Démographie—Les projections possibles (hors projet EPR)

11 hypothèses Omphale à disposition, certaines apparaissant comme difficilement crédibles

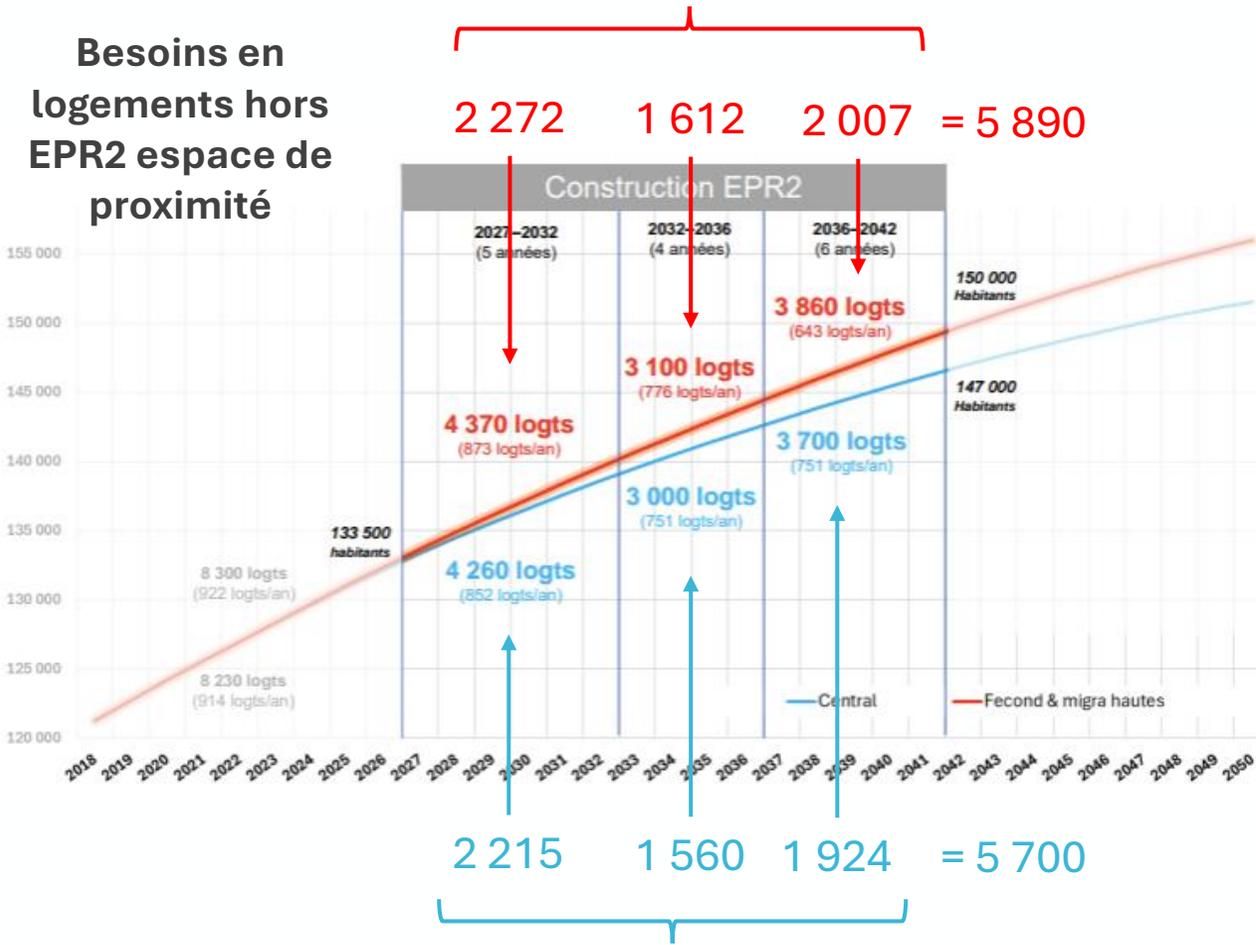


Le projet EPR2 : le plus impactant et probablement catalyseur des autres projets

*analyse atopia (extrapolations des données de l'étude)

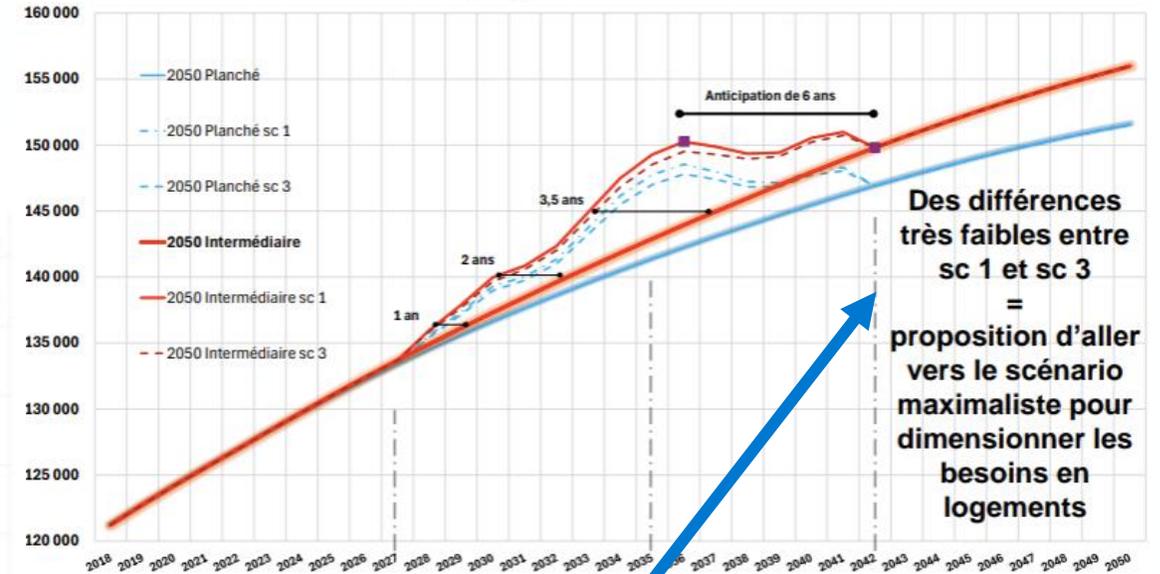
Scénario pop haute
 Besoins supposés dans le BUCOPA (52%)*

Besoins en logements hors EPR2 espace de proximité



Besoins supposés dans le BUCOPA (52%)*
 Scénario central

Le projet d'EPR2 comme catalyseur de la dynamique ; des besoins en avance de 6 ans quel que soit le scénario



Des différences très faibles entre sc 1 et sc 3 = proposition d'aller vers le scénario maximaliste pour dimensionner les besoins en logements

L'évaluation du SCoT a montré un ralentissement de la dynamique de peuplement, appelant à modérer les perspectives à 20 ans (TCAM 2015-2021 : +0,88%/an) et donc les estimations des besoins en logements

Des besoins en logements à nuancer : ne tiennent pas compte de la mobilisation de l'offre en hébergement marchand et du logement temporaire démontable / déplaçable + colocation

UN ENJEU D'INTÉGRATION DES EFFETS DES GRANDES INFRASTRUCTURES

EPR2 : des besoins en logements diversifiés à accompagner

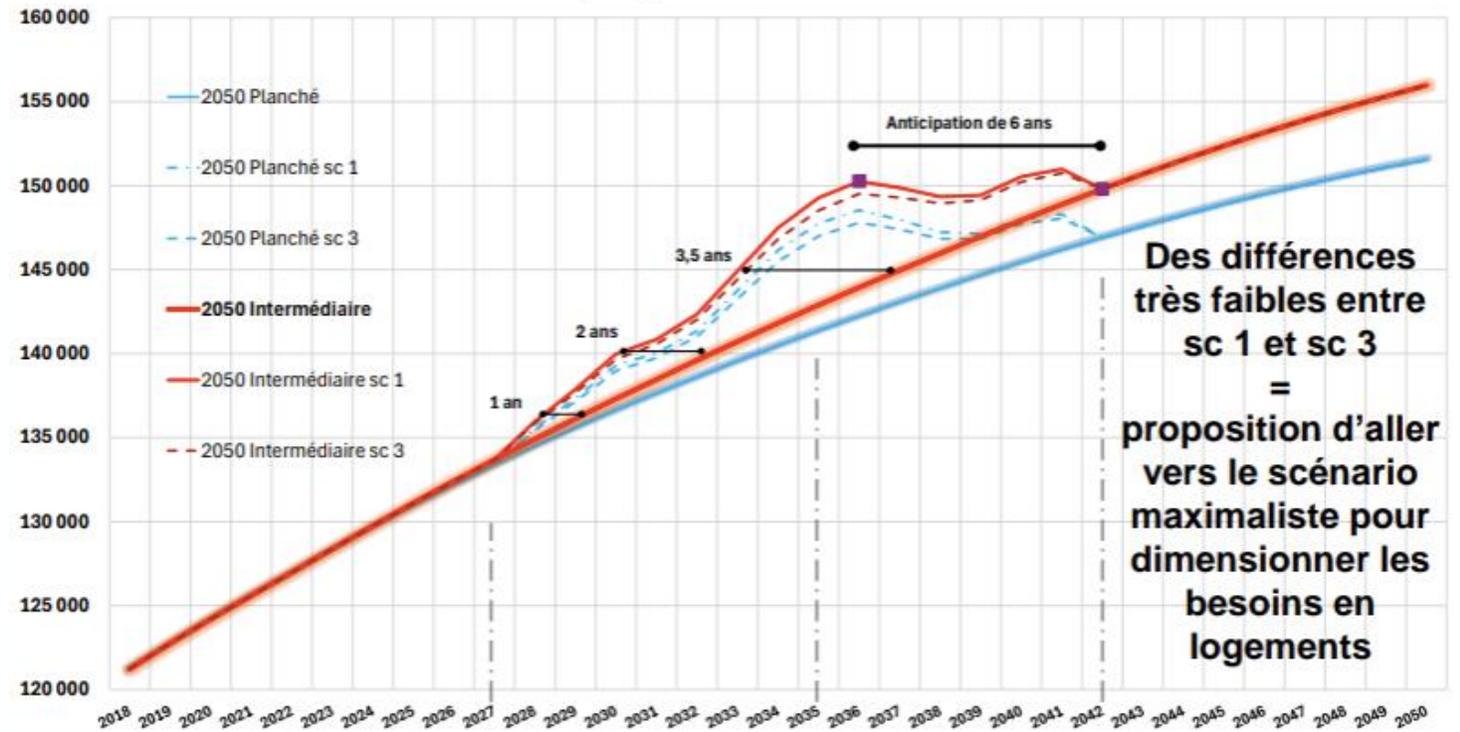
Des besoins en logements pour la population : desserrement + croissance démographique

*Logements chantiers : quelle localisation ?
Quels types ?*

A retenir pour la révision du SCoT

→ Adapter l'armature urbaine du SCoT pour encadrer le développement résidentiel futur et gérer les effets induits

Le projet d'EPR2 comme catalyseur de la dynamique ; des besoins en avance de 6 ans quel que soit le scénario



Extrait de l'étude SGAR / EDF / Etat sur la prospective de besoins en logements

3.

Le Projet d'Aménagement Stratégique

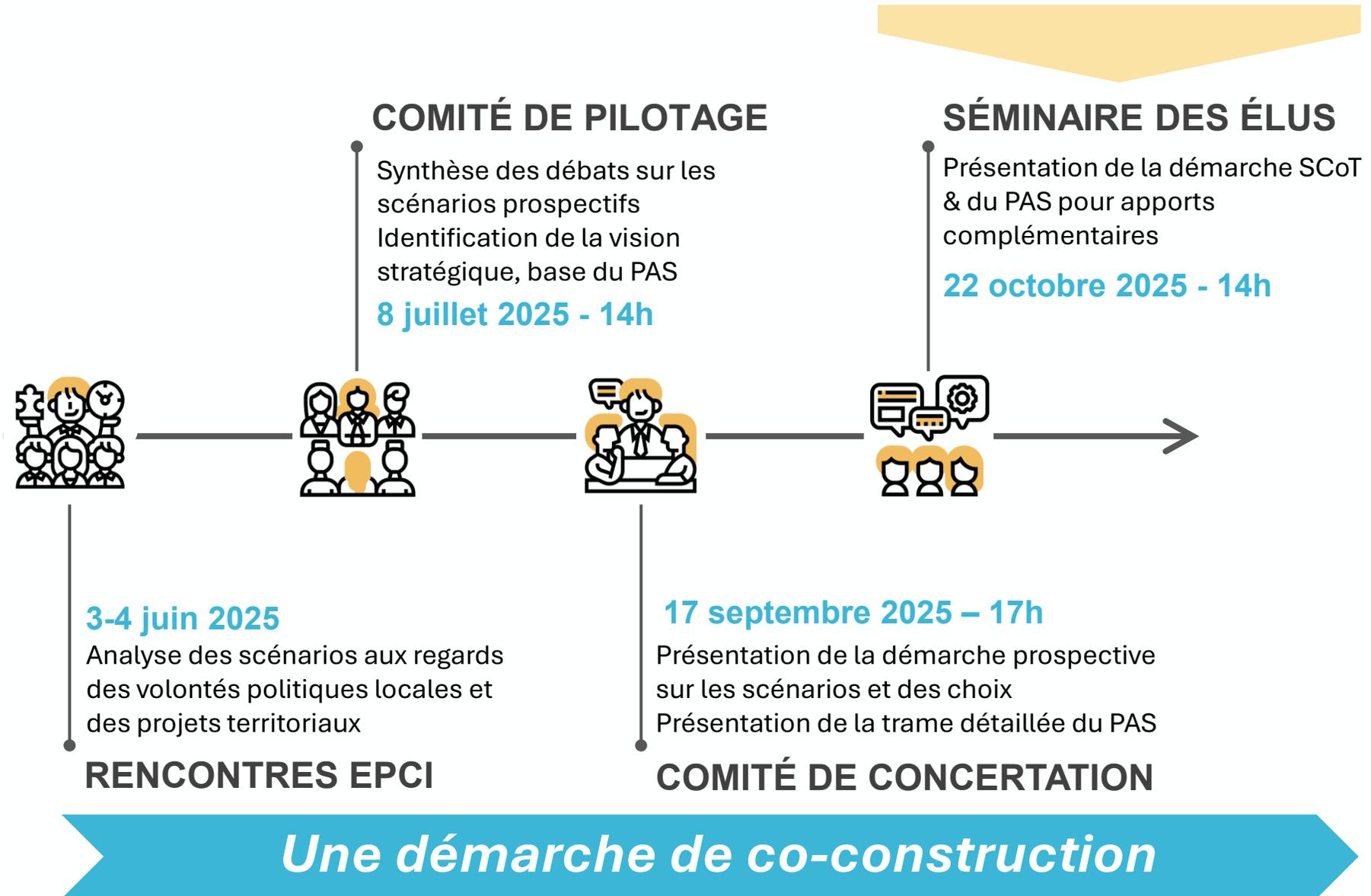
Quelle est la démarche du PAS, ses fondements
et ses orientations stratégiques ?



Calendrier de la révision - point d'étape phase PAS

Le séminaire des élus d'aujourd'hui constitue un temps de partage sur les avancées de la révision du SCoT pour faire émerger une appropriation commune des enjeux et orientations et de la démarche du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Ce séminaire vise ainsi à garantir la compréhension des enjeux du territoire et de l'utilité du SCoT.



Pourquoi un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ?

Un document d'orientation politique centré sur le projet de territoire

- Le PAS constitue une **nouvelle exigence de la réforme de modernisation des SCoT** (ordonnance du 17 juin 2020)
- Le PAS se substitue au PADD dans une volonté de rendre la stratégie plus **lisible et opérationnelle**
- Le PADD du SCoT actuel, s'il est **incomplet au regard du contenu réglementaire** (transitions à renforcer, rôle de l'agriculture dans les besoins alimentaires locaux par exemple), **il comporte déjà une vision stratégique** de l'aménagement du BUCOPA.

Les conséquences de l'évolution du PADD vers le PAS :

- **Prise en compte de nouvelles thématiques** (alimentation locale, transitions écologiques et énergétiques, changement climatique, trajectoire ZAN, etc) ;
- **Préservation des thèmes encore d'actualité** issus du PADD précédent ;
- **Intégration des nouvelles dynamiques** territoriales et des **nouveaux besoins** locaux ;
- **Prise en compte des projets susceptibles de modifier le fonctionnement du territoire** (infrastructures, transports, etc).

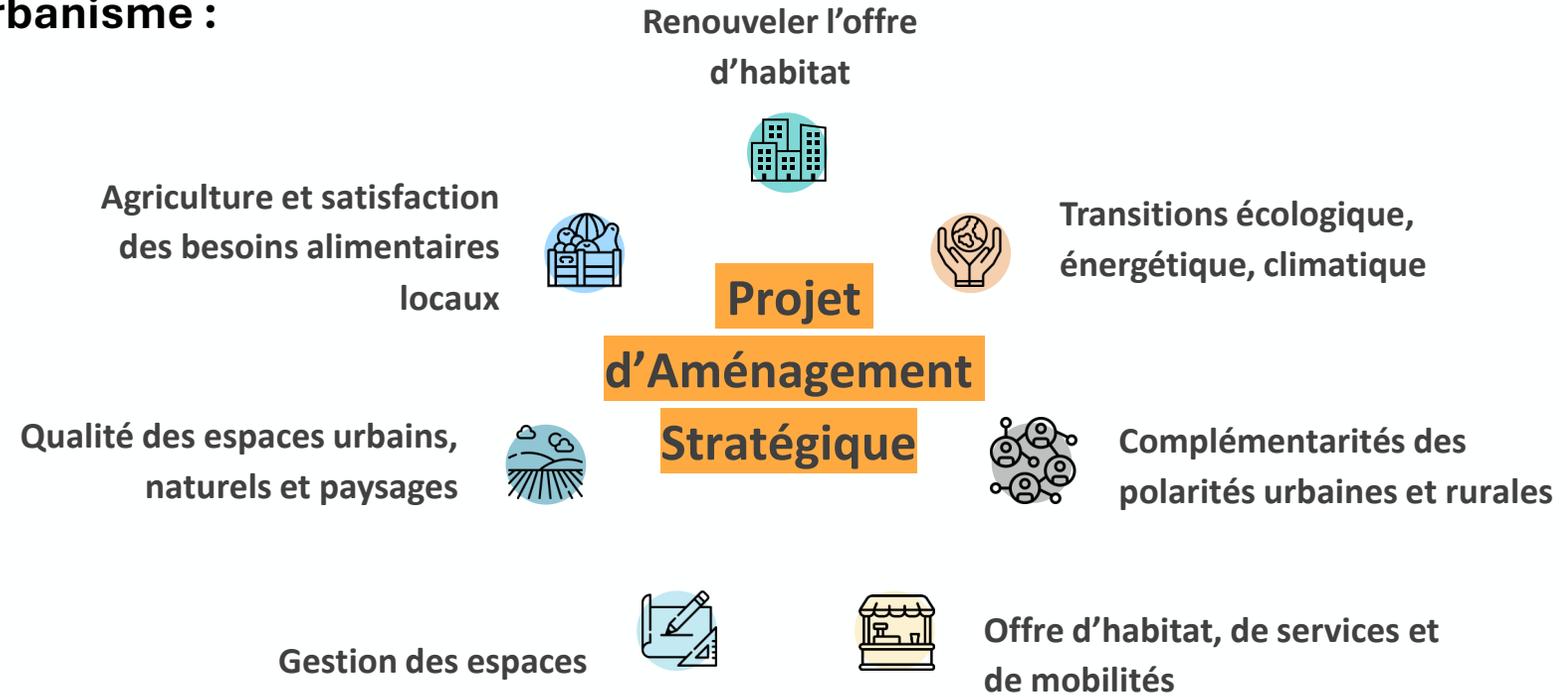
Pourquoi un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ?

Le contenu du PAS dans le Code de l'Urbanisme :

(L.141-3 du code de l'urbanisme)

« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement **du territoire à un horizon de vingt ans** sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.

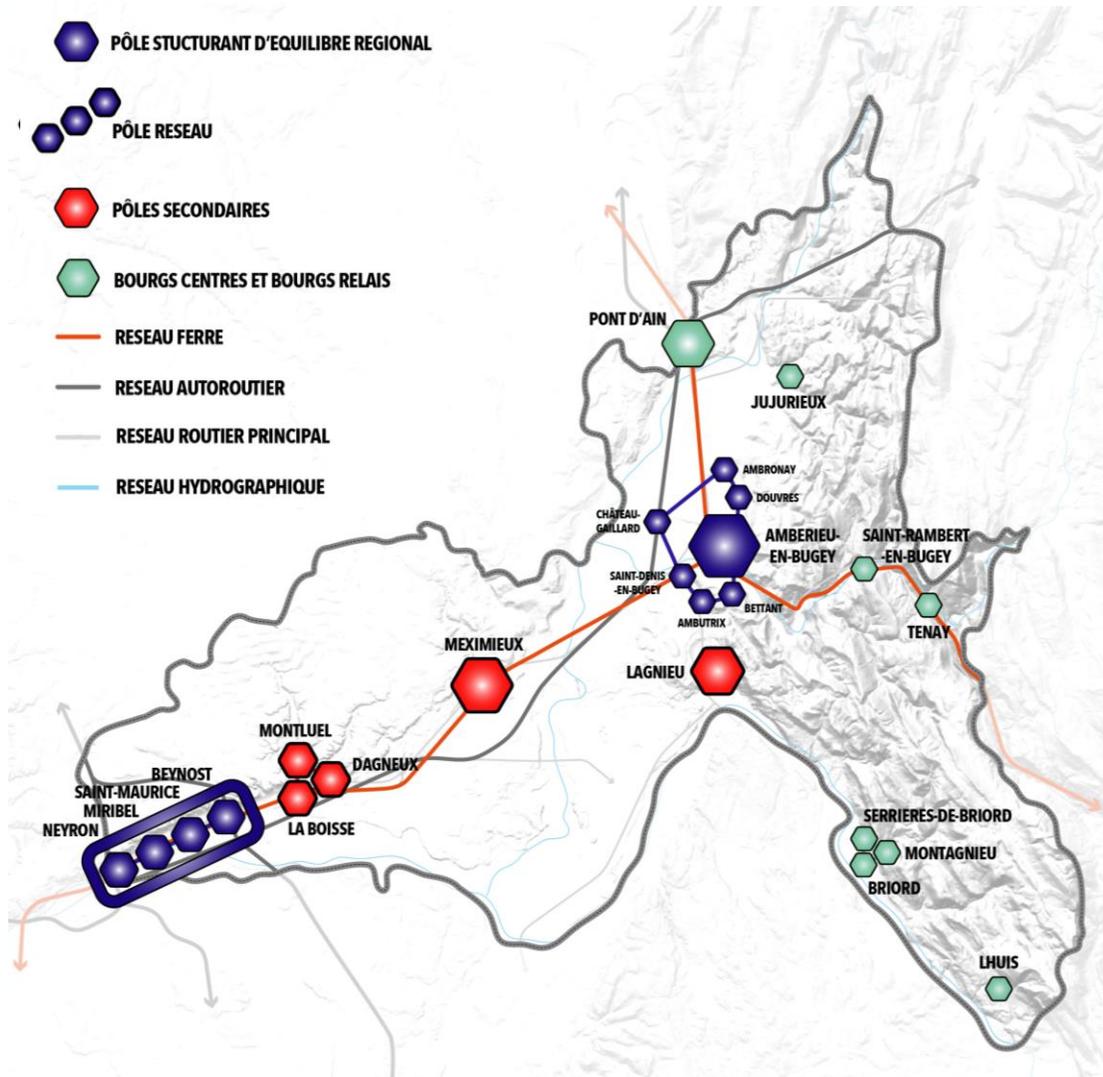
Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, **un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.** »



→ Le PADD du SCoT actuel, s'il est **incomplet au regard du contenu réglementaire** (transitions à renforcer, rôle de l'agriculture dans les besoins alimentaires locaux par exemple), **il comporte déjà une vision stratégique** de l'aménagement du BUCOPA.

→ Le PAS porte une vision plus politique et stratégique.

L'armature urbaine 2017



Plusieurs objectifs portés par l'armature urbaine :

Polariser le développement urbain à différentes échelles

Renforcer la dimension de proximité ;

Hierarchie des pôles avec 2 majeurs :

Intensifier le développement sur le secteur préexistant (couloir de flux) et préserver la plaine de l'ain et ses activités agricoles (appareil productif)

< SCoT BUCOPA 2017 : l'armature urbaine en vigueur

Les persistances du PADD 2017 : des thèmes encore d'actualité



Le positionnement stratégique entre Métropole, Campagnes et Montagnes

- Le BUCOPA, Porte d'entrée de l'Ain et rôle du pôle de la Côtière comme interface avec l'aire métropolitaine lyonnaise
- Le pôle d'Ambérieu, pôle partie prenante du triptyque de l'Ain (Bourg-en-Bresse . Oyonnax)
- **Particulariser le rôle de chacun des secteurs dans le projet** pour le BUCOPA
- Renforcer **la dimension de proximité**, en appui de complémentarités entre villes pôles et campagnes connectées, modernes mais préservées
- Préserver et valoriser la trame agro-environnementale et paysagère



La vigueur et le foisonnement industriels

- **S'appuyer sur des sites vitrines** : PIPA, fleurons industriels, accompagner la décarbonation, R&D, activités tertiaires (quartiers gares – Ambérieu / Montluel / Miribel / Meximieux, Pont-d'Ain) et touristiques (vallée de l'Albarine, anneau bleu, rivière d'Ain, ViaRhôna, Dombes), ...
- **Préserver l'autonomie, la diversité et l'animation économique** : industrie, savoirs et savoir-faire (R&D, plasturgie, agriculture, granulats, BtoB / BtoC)



Une unité territoriale à construire et une singularité à affirmer vis-à-vis des voisins rhodaniens ou isérois

- Valoriser la situation géographique **au cœur des flux** (est/ouest comme nord/sud) – couloir A42 / TER
- Être un **espace de vie choisi, vivant**, pour des modes de vie pluriels (urbain, périurbain, rural, montagnard)



Valoriser et capitaliser des opportunités de développement au profit d'un équilibre emplois / actifs (moins de dépendance)

Les nouveaux enjeux à intégrer



Les projets d'ampleur malgré une certitude de leurs calendriers et leurs impacts



Le ralentissement à terme de la dynamique démographique (natalité en baisse, vieillissement)



Les ressources contraintes ou sous pression à terme limitant les capacités à faire (sol, eau, énergie, assainissement)



L'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique sur l'aménagement et les modes de vie



Les nouvelles thématiques SCoT : agriculture et besoins alimentaires locaux, trajectoire ZAN (dont PENE, PER)

- **De nouveaux sites vitrines :** Musée Saint-Exupéry, entrée de ville Porte 5 de l'A42 à la CCMP, projets industriels structurants (EPR2, extension du PIPA à Lagnieu)
- **Nouvelles infrastructures** de déplacements routiers / ferrés, sur et aux abords du BUCOPA
- **Structuration en cours de l'offre de mobilités** à l'échelle des intercommunalités (PDMs de la CCMP, réseau TICO sur la 3CM)
- Nécessité **de rattrapage** en matière de **parc SRU** sur les communes de La Boisse, Villieu-Loyes-Mollon et Loyettes

Réflexion collective

...

= nouvelle armature territoriale pour structurer le développement

3 niveaux d'armature retenus :

→ LES PÔLES D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL

- Le pôle d'Ambérieu-en-Bugey (Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Ambutrix, Bettant, Château-Gaillard, Douvres, Saint-Denis-en-Bugey)
- Le pôle de Miribel (Neyron, Miribel, Beynost, Saint-Maurice-de-Beynost)

→ LES PÔLES DE STRUCTURATION

- Le pôle pluricommunal de Meximieux, Pérouges et Villieu
- Le pôle pluricommunal de Montluel, Dagneux et La Boisse
- Nouveau : le pôle pluricommunal de Loyettes, Blyes et Saint-Vulbas
- Le pôle pluricommunal de Lagnieu et Saint-Sorlin-en-Bugey

→ LES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Le pôle pluricommunal de Pont-d'Ain, Jujurieux et Saint-Jean-le-Vieux
- Le pôle de Saint-Rambert-en-Bugey
- Le pôle pluricommunal de Serrières-de-Briord, Montagnieu et Briord



Le positionnement stratégique du BUCOPA porté par le PAS

Le BUCOPA aborde une phase de transformation structurante **qu'il s'agit d'organiser pour préserver l'équilibre territorial et les modes de vie pluriels.**

Sa position stratégique, entre flux métropolitains et ancrages locaux, **en fait un territoire d'opportunités à condition d'en maîtriser les effets.** L'arrivée probable des EPR2, les nouvelles mobilités et les tensions sur les ressources appellent des choix clairs en matière de développement, d'investissements. Elle appelle aussi à de nouvelles coopérations interterritoriales à différentes échelles, depuis les pôles du BUCOPA jusqu'aux territoires voisins.

Enfin, la richesse du BUCOPA tient à la complémentarité de ses entités – Dombes, Bugey, Côtière, Plaine de l'Ain – valorisées à travers l'agriculture, le tourisme et les coopérations locales. Le lien entre pôles urbains, ruralités et montagnes fonde un cadre de vie vivant, choisi et durable. Face aux mutations, le territoire entend rester maître de son évolution, dans une logique d'équilibre, de lisibilité et de soutenabilité.

La déclinaison du positionnement stratégique

L'AMBITION 2046

Un territoire BUCOPA **riche de ses modes de vie pluriels**, entre pôles urbains, ruralités et montagnes pour **un cadre de vie vivant, choisi et durable**.

A horizon 2050, le BUCOPA **tire partie de sa position stratégique, entre flux métropolitains et ancrages locaux**, et des opportunités de développement **en maîtrisant les effets** sur les équilibres territoriaux revisités, en organisant son territoire suivant des choix clairs en matière de développement et d'investissement.

Il fonde **la réussite de son projet sur des coopérations et des complémentarités interterritoriales** multiscalaires, depuis les pôles du BUCOPA jusqu'aux territoires voisins.

LA STRATÉGIE

1

AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ TERRITORIALE FORTE

2

ORGANISER LES NOUVEAUX ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

3

RENFORCER L'ENGAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ TERRITORIALE FORTE

Consolider l'unicité du BUCOPA dans l'aire métropolitaine lyonnaise par **le renforcement, la pérennisation, la mise en valeur de sa diversité** : d'un patchwork à une mosaïque.

Préserver les leviers de l'attractivité territoriale auprès des populations et des porteurs de projets économiques au sens large (dont l'industrie, le tourisme).

Créer des synergies entre économie, culture, paysage et tourisme

1.1

Affirmer notre identité riche de notre diversité géographique et fonctionnelle

1.2

Pérenniser les filières phares, les sites vitrines et les savoir-faire locaux

1. AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ TERRITORIALE FORTE

1.1

Affirmer notre identité riche de notre diversité géographique et fonctionnelle

1.1.1 Asseoir le BUCOPA comme territoire à part entière au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise : entre espace péri urbain, plaines et montagne



1.1.1.1 Préserver et mettre en valeur la palette paysagère

1.1.1.2 Préserver la qualité architecturale et paysagère des espaces urbains

1.1.1.3 Positionner le BUCOPA comme maillon de l'armature écologique régionale

1.1.2 Valoriser ces facettes identitaires par une offre touristique diversifiée et structurée



1.1.2.1 Soutenir l'ancrage touristique en garantissant la pérennité d'une offre touristique de proximité comme de destination

1.1.2.2 Structurer l'offre touristique nouvelle à l'échelle du BUCOPA

1.1.2.3 Consolider la communication et la signalétique de l'offre touristique

1. AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ TERRITORIALE FORTE

1.2

Pérenniser les filières phares, les sites vitrines et les savoir-faire locaux

1.2.1 Renforcer l'attractivité des espaces et des sites économiques



1.2.1.1 Ancrer le dynamisme de la Côtière dans l'espace métropolitain

1.2.1.2 Poursuivre la diversification économique de la Plaine de l'Ain

1.2.1.3 Pérenniser le cœur économique du BUCOPA en appui des projets d'envergure nationale, européenne et régionale (PENER)

1.2.1.4 Pérenniser et compléter le maillage du territoire par le développement fléché d'espaces d'activités économiques

1.2.2 Ancrer l'ensemble des activités primaires en faveur d'une meilleure réponse aux besoins locaux



1.2.2.1 Renforcer les filières de valorisation et les circuits courts d'approvisionnement

1.2.2.2 Soutenir l'émergence de l'économie circulaire dans une logique de moindre impact sur les ressources

1.2.2.3 Diversifier les espaces de production de proximité pour répondre aux besoins alimentaires locaux

2. ORGANISER LES NOUVEAUX ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Assurer des conditions de vie de qualité aux habitants, dans un contexte de rareté des ressources et d'incertitude aux regards des effets et des besoins des grands projets d'infrastructures et d'équipements amenés à être réalisés sur le BUCOPA sur les 20 ans à venir.

2.1

Adapter l'armature urbaine pour un maillage territorial équilibré vecteur de proximités

2.2

Structurer des espaces de proximité complémentaires pour soutenir un cadre de vie de qualité

2.3

Animer des fonctionnements territoriaux innovants pour assurer l'inter-territorialité des politiques publiques

2. ORGANISER LES NOUVEAUX ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

2.1

Adapter l'armature urbaine pour un maillage territorial équilibré vecteur de proximités

2.1.1 Affirmer le double ancrage dans l'armature régionale, entre Aire Métropolitaine Lyonnaise et Ain



2.1.1.1 Renforcer le rôle de charnière du pôle d'Ambérieu en Bugey, pôle aindinois majeur

2.1.1.2 Consolider les capacités du pôle structurant de la Côtière à se différencier au sein de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

2.1.2 Objectifs de l'armature urbaine à l'échelle du BUCOPA



2.1.2.1 Encadrer et organiser l'évolution du territoire par les pôles de structuration

Pôle Montluel / La Boisse / Dagneux

Pôle Meximieux / Pérouges / Villieu-Loyes-Mollon

Pôle de Lagnieu/Saint-Sorlin-en-Bugey

Pôle Loyettes / Blyes / Saint-Vulbas

2.1.2.2 Répondre aux besoins spécifiques des espaces de montagne par l'affirmation de pôle de développement

Saint-Rambert-en-Bugey

Pont d'Ain / Jujurieux / Saint-Jean-le-Vieux

Briord / Serrières-de-Briord / Montagnieu

2. ORGANISER LES NOUVEAUX ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

2.2

Structurer des espaces de proximité complémentaires pour soutenir un cadre de vie de qualité

2.2.1 Assurer une répartition équilibrée des fonctions et des ressources



*Assurer la diversité des services, commerces et équipements ;
Garantir la diffusion de l'activité économique au sein des espaces de vie ;
Renforcer l'offre commerciale et d'équipements de proximité dans les centralités des pôles ;
Maintenir les équilibres commerciaux et de santé entre les espaces des pôles pluri-communaux.*

2.2.2 Répondre aux besoins diversifiés en logements de la population actuelle et à venir au travers d'un parcours résidentiel complet



2.2.2.1 Prioriser le développement de l'offre résidentielle dans les pôles

2.2.2.2 Adapter les modes d'actions sur le parc résidentiel aux spécificités des espaces de proximité

2.2.2.3 Répartir l'effort de développement et de diversification du parc de logements pour assurer le renouvellement de la population

2.2.3 Organiser les mobilités



2.2.3.1 Entre les pôles du BUCOPA et les territoires voisins

2.2.3.2 Au sein des espaces de proximité

2.2.3.3 Entre les espaces de proximité

2. ORGANISER LES NOUVEAUX ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

2.3 *Animer des fonctionnements territoriaux innovants pour assurer l'inter-territorialité des politiques publiques*

2.3.1 *Entre les communes des pôles pluri communaux de l'armature urbaine du BUCOPA*



A l'échelle des pôles et des espaces de proximité, adopter une posture rationnelle de l'équipement et de l'aménagement du territoire pour des complémentarités d'usages entre les communes qui les composent, organiser les mixités des fonctions et répartir les types d'efforts ; Engager des réflexions d'aménagement à l'échelle des pôles pluri communaux.

2.3.2 *Entre les intercommunalités du BUCOPA*



Traiter les franges des territoires comme des espaces de dialogue et de continuités ; Poursuivre la structuration des liaisons interterritoriales et les mobilités quotidiennes entre les pôles d'emplois et les bassins résidentiels (transport collectif, réseaux d'aire de covoiturage, pistes cyclables) ; Engager une réflexion de parcours résidentiel des entreprises à l'échelle du BUCOPA pour répondre aux besoins des filières phares.

2.3.3 *Entre le BUCOPA et les territoires voisins*



Encourager les coopérations interterritoriales afin de mieux intégrer le BUCOPA dans les réseaux régionaux : place dans l'inter SCoT de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise ; réseaux touristiques, ViaRhôna ; gestion de la ressource en eau, infrastructures partagées.

3. RENFORCER L'ENGAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

*L'adaptation aux effets du changement climatique et la transition énergétique doivent être appréhendées **de manière transversale** à l'ensemble des politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme.*

3.1

Construire un territoire résilient face aux risques et aux changements globaux

3.2

Préserver et valoriser les ressources foncières agricoles et naturelles

3.3

Accélérer la transition énergétique et climatique pour une attractivité durable

3. RENFORCER L'ENGAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

3.1

Construire un territoire résilient face aux risques et aux changements globaux

3.1.1 Engager la résilience face aux risques et maîtriser les nuisances



3.1.1.1 Intégrer une culture du risque face aux aléas naturels, technologiques et sanitaires
3.1.1.2 Adapter l'urbanisation et les infrastructures pour limiter l'exposition aux aléas
3.1.1.3 Prévenir et réduire les nuisances liées aux mobilités et aux activités économiques

3.1.2 Adapter les usages pour assurer les fonctions du grand cycle de l'eau



3.1.2.1 Protéger les milieux aquatiques et humides
3.1.2.2 Préserver, restaurer et gérer les zones humides
3.1.2.3 Sécuriser les ressources pour l'alimentation en eau potable (champs captants, bassins d'alimentation)
3.1.2.4 Sécuriser la disponibilité quantitative de la ressource en eau toute l'année et palier les périodes de rareté

3.1.3 Vers une stratégie d'adaptation des espaces vécus



3.1.3.1 Garantir un accès de proximité à la nature et réduire les îlots de chaleur
3.1.3.2 Préserver et valoriser les trames écologiques et paysagères de proximité

3. RENFORCER L'ENGAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

3.2

Préserver et valoriser les ressources foncières agricoles et naturelles

3.2.1 Préserver les espaces agricoles et forestiers

3.2.1.1 Assurer la capacité du territoire à produire localement (alimentation de qualité et de proximité)

3.2.1.2 Conserver la haute valeur agronomique des sols agricoles

3.2.1.3 Valoriser durablement les forêts pour renforcer la filière aval et la biodiversité

3.2.2 Gérer le foncier comme un bien commun

3.2.2.1 Viser une trajectoire de réduction de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

3.2.2.2 Limiter l'impact des nouvelles urbanisations en accompagnant les projets de renouvellement urbain

3.2.2.3 Intégrer des objectifs de renaturation, de désimperméabilisation et d'intensification des usages sur tous types d'espaces

3.2.2.4 Définir des stratégies collectives de gestion du foncier à long terme

3.2.3 Accompagner les transitions foncières des espaces économiques

3.2.3.1 Accompagner la mutation ou restructuration des espaces urbains

3.2.3.2 Dynamiser les réseaux économiques locaux et renforcer les synergies circulaires

3. RENFORCER L'ENGAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

3.3

Accélérer la transition énergétique et climatique pour une attractivité durable

3.3.1 Développer un mix énergétique sobre



3.2.1.1 Poursuivre un développement des énergies renouvelables conciliant les objectifs de neutralité carbone, de biodiversité et de paysages

3.2.1.2 Accompagner la transition énergétique pour des productions valorisant des ressources locales (circuits courts)

3.2.1.3 Favoriser les démarches de sobriété énergétique à l'échelle des ménages, des activités et des collectivités

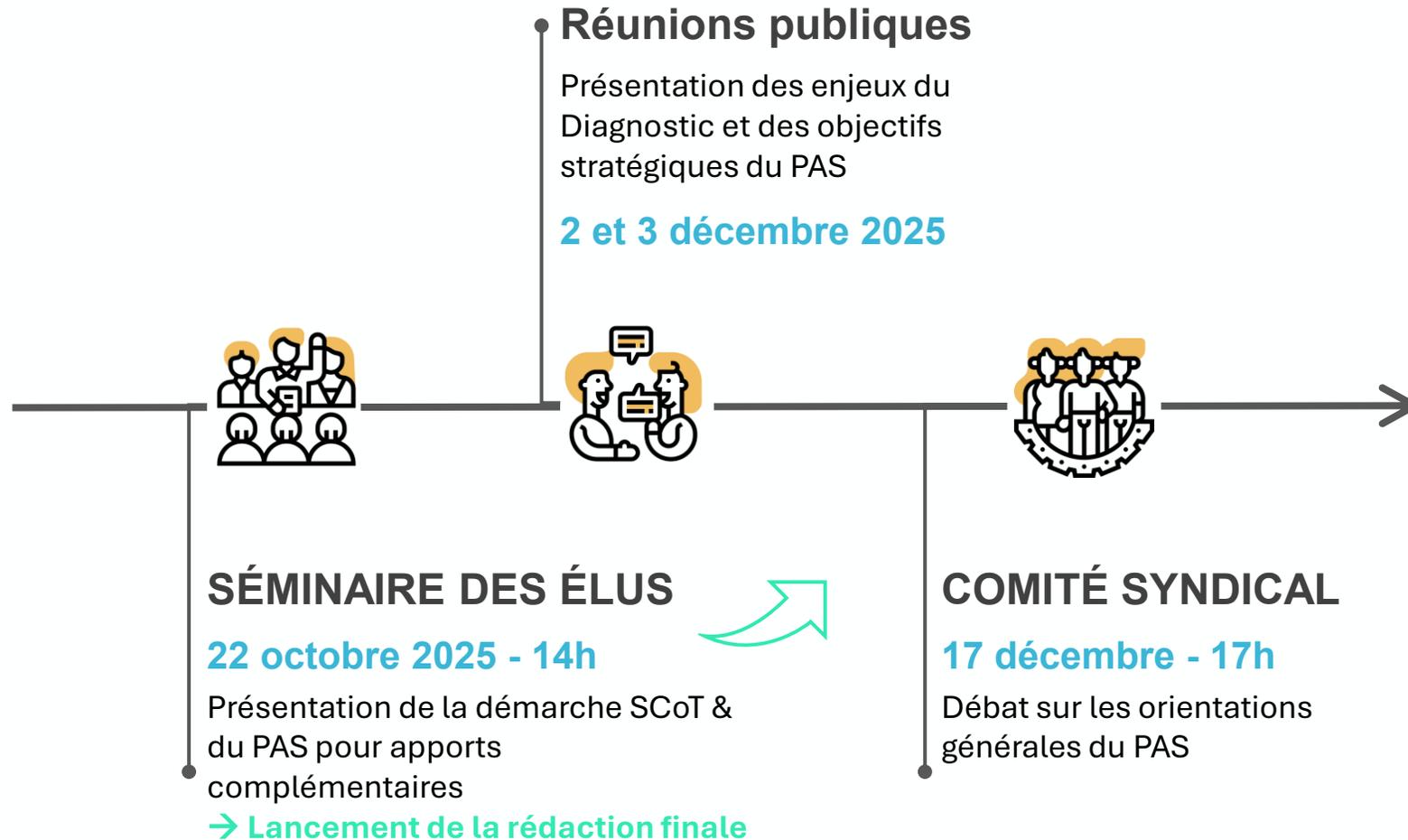
3.3.2 Ériger la sobriété énergétique et l'atténuation du changement climatique en principe structurant des politiques publiques



3.2.2.1 Garantir l'équilibre entre maintien du patrimoine bâti et la performance énergétique

3.2.2.2 Intégrer une vision systémique : énergie, climat, biodiversité, mobilités et usages fonciers

Les travaux en cours ou restant à mener pour l'élaboration du PAS



Merci de votre attention

Les prochains RDV :

Réunions publiques

**02/12 Dagneux : salle des Battonnes
(18h30)**

**03/12 Ambérieu : Espace 1500 Salle
Dumesnil (18h30)**

Comité syndical – Débat sur le PAS
17/12 Ambérieu (17h00)

